

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

- 14 Projet éolien,
- 15 Contrat de sous-traitance du lot électricité du chantier du CLHS,
- 16 Campagne de promotion location de chalets pendant les vacances de février 2017,
- 17 Affaires diverses.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-sept, le 23 janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2017.

Présents : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, COMBE, FORETNEGRE, LASSUDRIE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, TROYA, DELPIROUX, BORDES FROIDEFOND.

Absents : Mesdames MOUSSINAT, FAILLET TURON et MAGNE et Monsieur DUCROS.

Secrétaire de séance : Monsieur Francis COMBE.

N° 2017 / 14
PROJET ÉOLIEN

Monsieur BRU, EREA Ingénierie et Monsieur LIESER, NOTUS énergie présentent les sociétés NOTUS énergie et EREA ingénierie, dont les sièges se situent en Allemagne et à Azay le Rideau (Indre et Loire). EREA possède une expérience de plus de 15 années dans le domaine de l'éolien. NOTUS a développé et construit plus de 500 éoliennes pour une puissance de 1100 MW.

La commune de Saint Privat est listée parmi les communes situées en zone favorable du schéma régional éolien limousin, validé en juin 2013.

Messieurs Bru et Lieser présentent le projet d'implantation de 5 éoliennes en zone favorable du SRE sur le territoire de la commune de Saint Privat, avec 2 variantes d'implantation.

Le projet présente un intérêt du point de vue retombées fiscales pour le territoire, ainsi que des mesures compensatoires.

Il est mis l'accent sur le bénéfice pour l'économie locale et les créations d'emplois liés à la maintenance du parc pendant la période d'exploitation.

Monsieur Lieser présente le volet investissement participatif qui s'adresse aux ressortissants des communes comprises à 6 kms autour de la zone d'implantation, correspondant au périmètre de l'enquête publique.

Un projet lancé au printemps 2017 ne pourrait être finalisé avant 2020 en supposant une décision du préfet en 2019.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner à la proposition des sociétés EREA et NOTUS.

Une décision sera prise ultérieurement.

N° 2017 / 15
CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE DU LOT ÉLECTRICITÉ DU CHANTIER DU CLSH

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de difficultés financières, l'entreprise ERDE à Égletons, adjudicataire du lot électricité du chantier du CLSH, a souhaité sous-traiter une partie des prestations à l'entreprise Teixeira à Ussac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de sous-traitance au bénéfice de l'entreprise Teixeira à Ussac 19.**

N° 2017 / 16
CAMPAGNE DE PROMOTION
LOCATION DE CHALETS PENDANT LES VACANCES DE FÉVRIER 2017

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Campo découverte concernant les tarifs à appliquer sur les locations de chalets pendant les vacances de février 2017.

Après en avoir délibéré, considérant que les tarifs fixés pour l'année 2017 sont inchangés par rapport à 2016 et que les montants des loyers ne sont pas importants en saison creuse :

- **Décide de maintenir les prix fixés par décision du 20 octobre 2016 et de ne pas appliquer de promotions de dernières minutes.**

N° 2017 / 17
AFFAIRES DIVERSES

✚ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élus peuvent siéger dans les commissions de la communauté de communes et les invite à faire part de leur candidature. Monsieur Foretnègre est intéressé pour siéger à la commission des travaux.

✚ RV avec Corrèze ingénierie est pris pour les projets de voirie 2017, accessibilité aux ERP (programme 2017) et salle multi activités le 24 janvier 2017 à 10 h et le 03 février 2017 à 9 h 30.

Par ailleurs, une réunion de la commission pour le projet de salle multi activités est prévue le 02 février 2017 à 20 h.

✚ CLECT : une 1^{ère} réunion s'est tenue le 23 janvier 2017 pour procéder à l'élection du président : Monsieur J.P. Lasserre et du vice-président : Monsieur H. Lallé. La commission est composée de 37 membres.

✚ Vol de carburant : suite à l'entrevue au TGI de Tulle du 21 décembre 2016, un rapport doit être adressé au procureur de la république. La commune a demandé le remboursement du préjudice, s'élevant à 1933.19 €, dans un délai de 6 mois. La décision du procureur doit être notifiée à la commune et à l'intéressé.

✚ Incidents à l'atelier : comme suite à l'information faite en réunion du 12 janvier 2017, Monsieur Lapleau apporte des précisions sur les problèmes constatés :

- Le manque de looked dans le système de freinage du tracteur provient d'un défaut technique et a été résolu par le garage Pagès.
- La présence de morceaux de plastique sur les commandes électriques de l'épareuse demeure inexpliquée, ce qui conforte la thèse de l'acte de malveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.